

SERVICE

D'  
A  
D  
D  
I  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
I  
E

*Cannabis : les paradoxes de la prohibition.  
Vers une légalisation?*

Pierre BODÉNEZ

*Psychiatre Hospitalier*

## ◆ La situation actuelle

La loi de 70

**Loi n°70-1320 du 31 décembre 1970 RELATIVE AUX MESURES SANITAIRES DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE, ET A LA REPRESSION DU TRAFIC ET DE L'USAGE ILLICITE DES SUBSTANCES VENENEUSES**

« Art. L. 628. — Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 500 F à 5.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront, de manière illi-cite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants.

SERVICE

D'  
A  
D  
DI  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
IE

## ◆ La situation actuelle

### Des pratiques

	Produits illicites				Produits licites	
	Cannabis	Cocaïne	Ecstasy	Héroïne	Alcool	Tabac
Expérimentateurs	17,0 M	2,2 M	1,7 M	600 000	46,9 M	38,2 M
dont usagers dans l'année	4,6 M	450 000	400 000	//	42,8 M	16,0 M
dont usagers réguliers	1,4 M	//	//	//	8,7 M	13,3 M
dont usagers quotidiens	700 000	//	//	//	4,6 M	13,3 M

Sources : Baromètre Santé 2014 (INPES), ESCAPAD 2014 (OFDT), ESPAD 2011 (OFDT), HBSC 2010 (rectorat de Toulouse)  
// : non disponible car la méthode d'enquête ne permet pas une telle estimation.

NB : le nombre d'individus de 11-75 ans en 2015 (INSEE) est d'environ 50,1 millions.

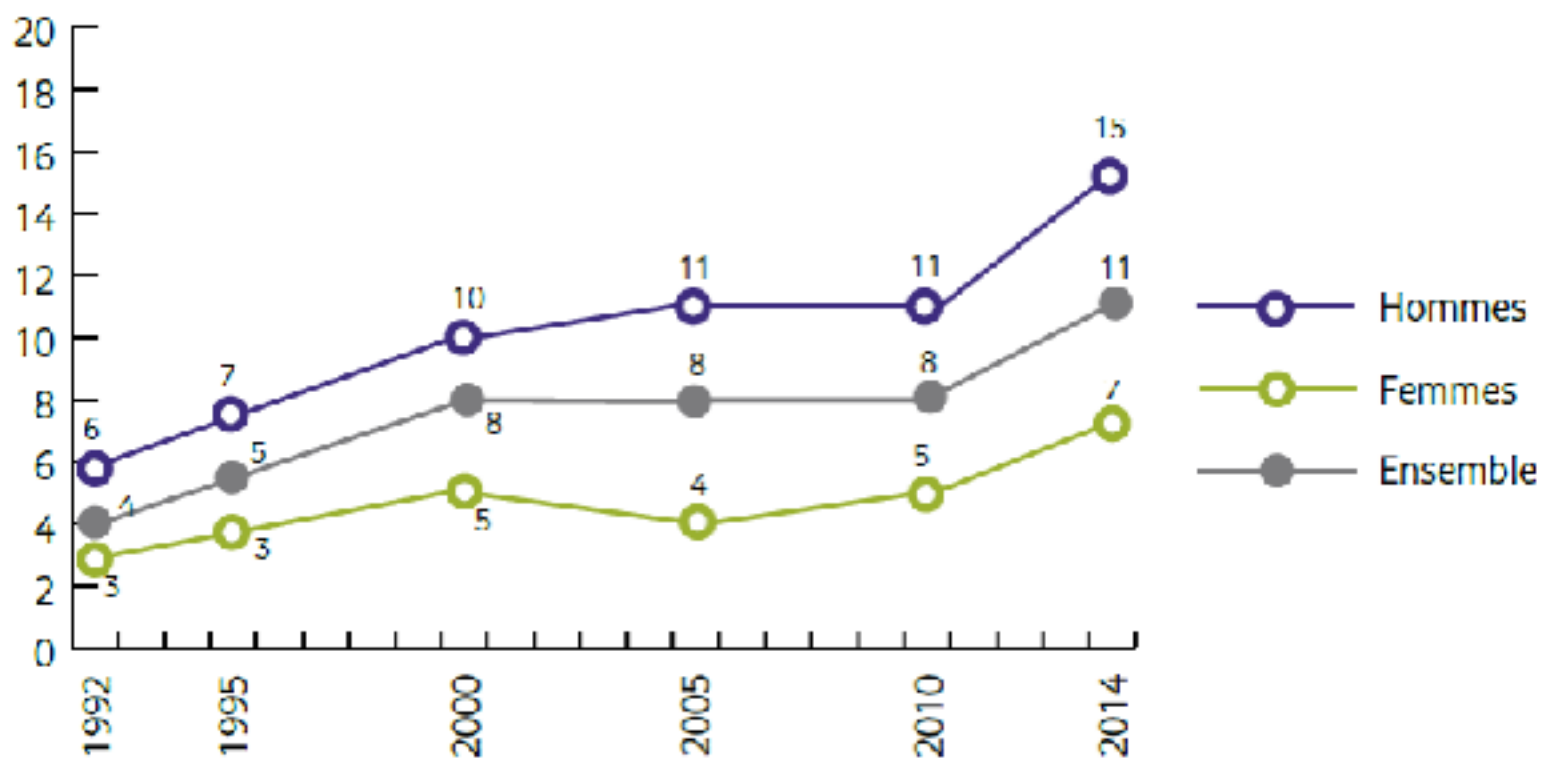
SERVICE

D'  
A  
D  
D  
I  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
I  
E

## ◆ La situation actuelle

Des pratiques

Évolution entre 1992 et 2014 de la proportion des consommateurs de cannabis au cours de l'année, parmi les 18-64 ans, par sexe (en %)

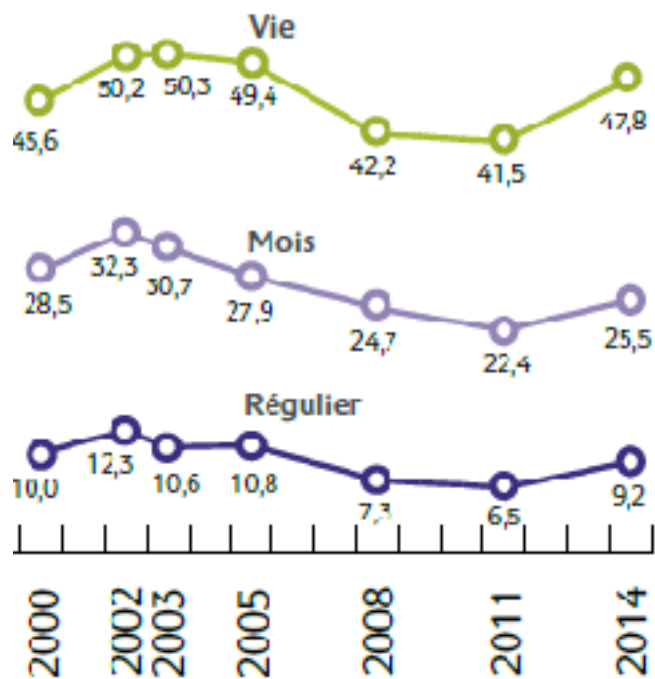


Sources : Baromètres santé 1992, 1995, 2000, 2005, 2010, 2014, INPES, exploitation OFDT

## ◆ La situation actuelle

Des pratiques

Évolution des niveaux d'usage de cannabis à 17 ans en métropole depuis 2000 (en %)



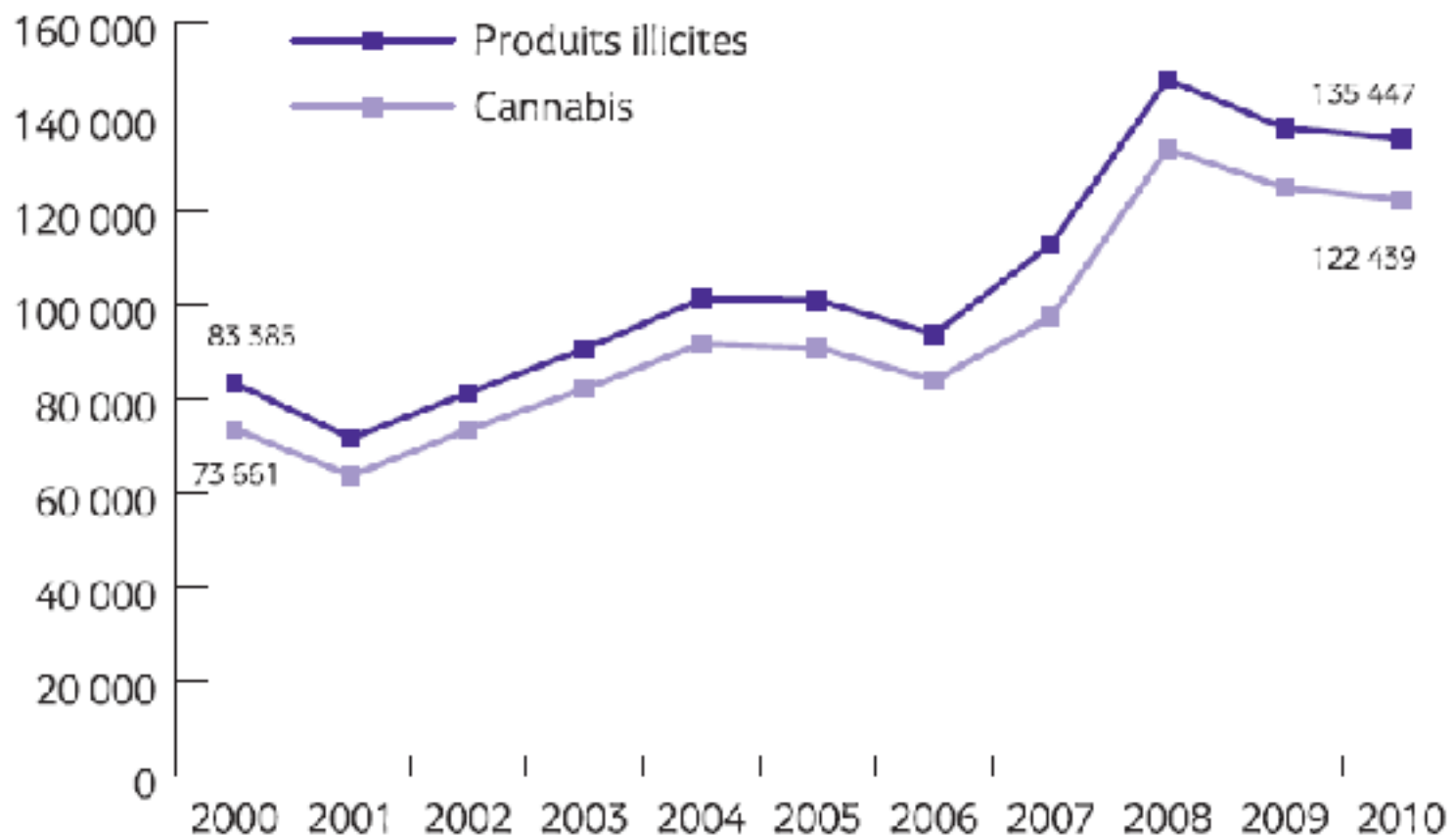
Cannabis

Source : Enquêtes ESCAPAD - OFDT

## ◆ La situation actuelle

Des pratiques

*Évolution des interpellations pour usage de cannabis et produits illicites (dont cannabis) par année, 2000-2010*



Source : OSIRIS (OCRIS)

Statistiques Gendarmerie et Police

## ◆ La situation actuelle

Des pratiques

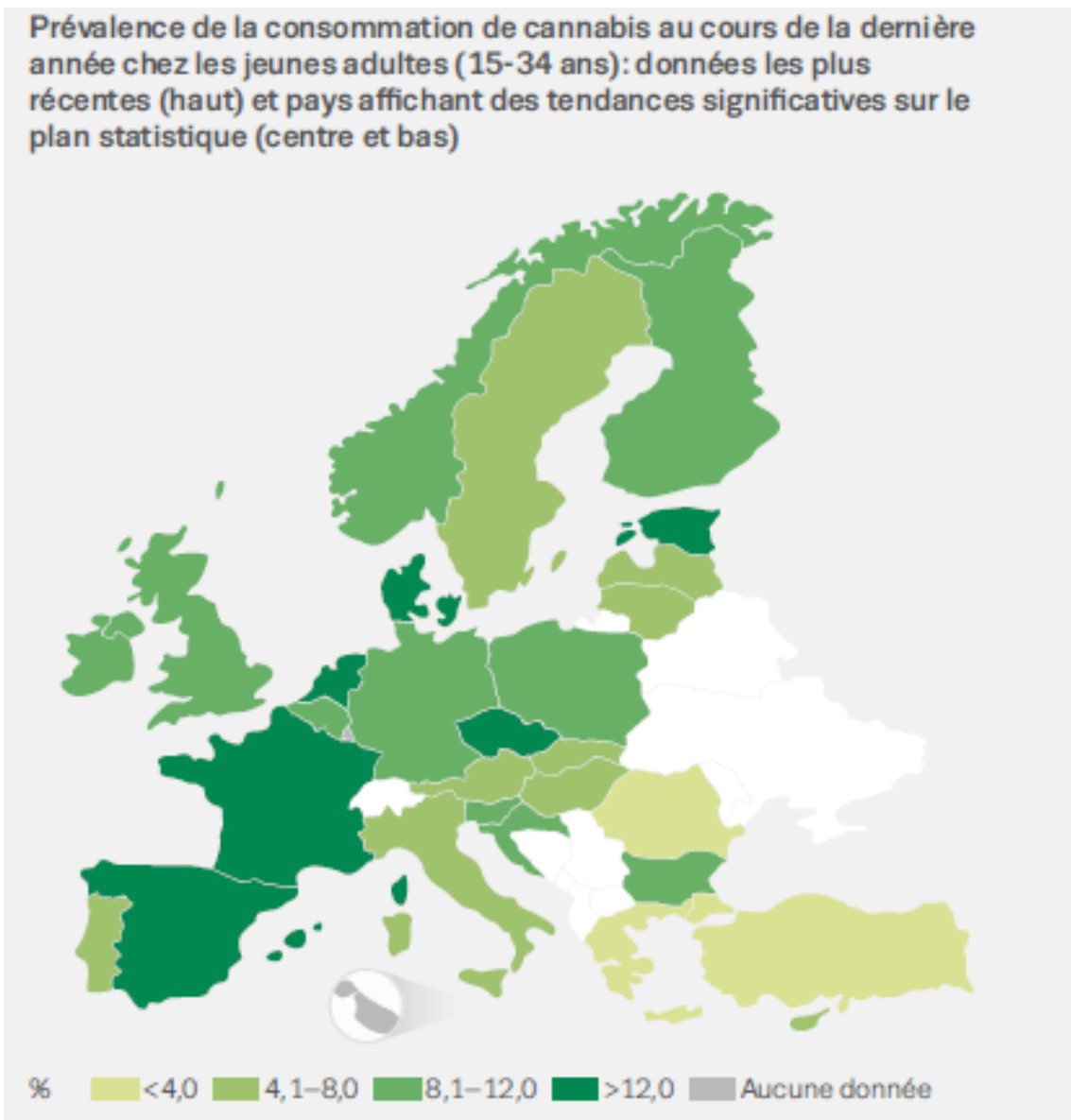
*Interpellations pour usage de stupéfiants et évolution annuelle, par produit, 2010*

	Nombre d'interpellations		Évolution 1990-2010	Répartition par produit (en %)	
	1990	2010		1990	2010
Cannabis	17 736	122 439	+ 590,3 %	71,4	90,4
Héroïne, opiacés	6 522	7 287	+ 11,7 %	26,2	5,4
Cocaïne/crack	388	4 679	+ 1105,9 %	1,6	3,5
Médicaments	0	376	-	0,0	0,3
Amphétamines	49	290	+ 491,8 %	0,2	0,2
Ecstasy	24	203	+ 745,8 %	0,1	0,1
LSD	60	59	-1,7 %	0,2	0,0
Autres	77	114	+ 48,1 %	0,3	0,1
<b>Total</b>	<b>24 856</b>	<b>135 447</b>	<b>+ 449 %</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : OSIRIS (DCRTIS)

# ◆ La situation actuelle

Des pratiques



Rapport européen sur les drogues 2015: Tendances et évolutions. OEDT.

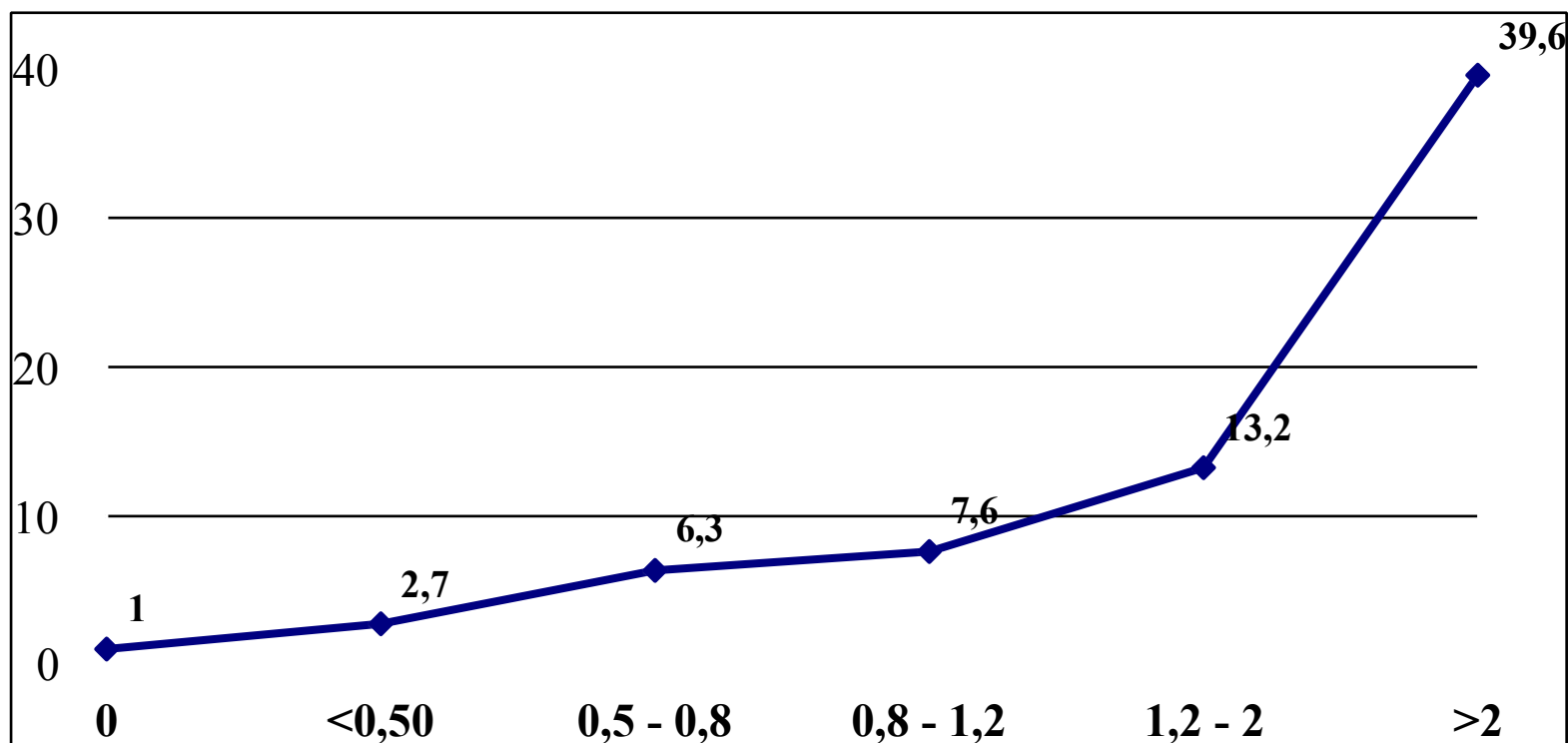


## ◆ Arguments contre la légalisation

La dangerosité du cannabis

La conduite automobile

Sur-risque d'être responsable d'un accident mortel sous alcool en fonction de l'alcoolémie. Étude SAM (2005). Bmj.



## ◆ Arguments contre la légalisation

La dangerosité du cannabis

La conduite automobile

Sur-risque, lié au cannabis, d'être responsable d'un accident mortel (odds ratio et son intervalle de confiance à 95 %) ajusté sur l'alcool, l'âge, le type de véhicule et le moment de l'accident.

<i>Concentrations sanguines</i>	<i>Odds ratio</i>
<i>Cannabis, THC &lt; 1 ng/ml</i>	<i>1,6</i>
<i>Cannabis, THC &gt; 5 ng/ml</i>	<i>2,1</i>

<i>Concentrations sanguines</i>	<i>Odds ratio</i>	<i>Intervalle de confiance à 95 %</i>
<i>Cannabis, THC &gt; 0 ng/ml</i>	<i>1,8</i>	<i>[1,4 - 2,2]</i>

*Source : Étude SAM, 2005*

## ◆ Arguments contre la légalisation

La dangerosité du cannabis

Les cancers pulmonaires

Des études aux résultats contradictoires.

Difficultés à séparer facteurs liés au cannabis et au tabac

Pas moins de substances toxiques : goudron, toluène, CO, benzène...

INCa (2009) : Bien que les données soient encore limitées, différentes études ont suggéré que le cannabis fumé peut être un facteur de risque pour le cancer du poumon (Sasco 2007).

Une toxicité cardio vasculaire : artérites cannabiques.

Une toxicité endocrinienne : "il n'y a donc pas de preuves actuelle convaincante d'un retentissement clinique endocrinien important chez les consommateurs de cannabis" (Addictions au cannabis. Reynaud, Benyamina. Médecine-Sciences Flammarion. 2009).

## ◆ Arguments contre la légalisation

La dangerosité du cannabis

Schizophrénie

Un lien mais lequel :

le cannabis = révélateur d'une psychose ?

le cannabis = auto-médication d'une psychose?

le cannabis = inducteur d'une psychose ?

le cannabis et schizophrénie une origine commune génétique ? psychologique?

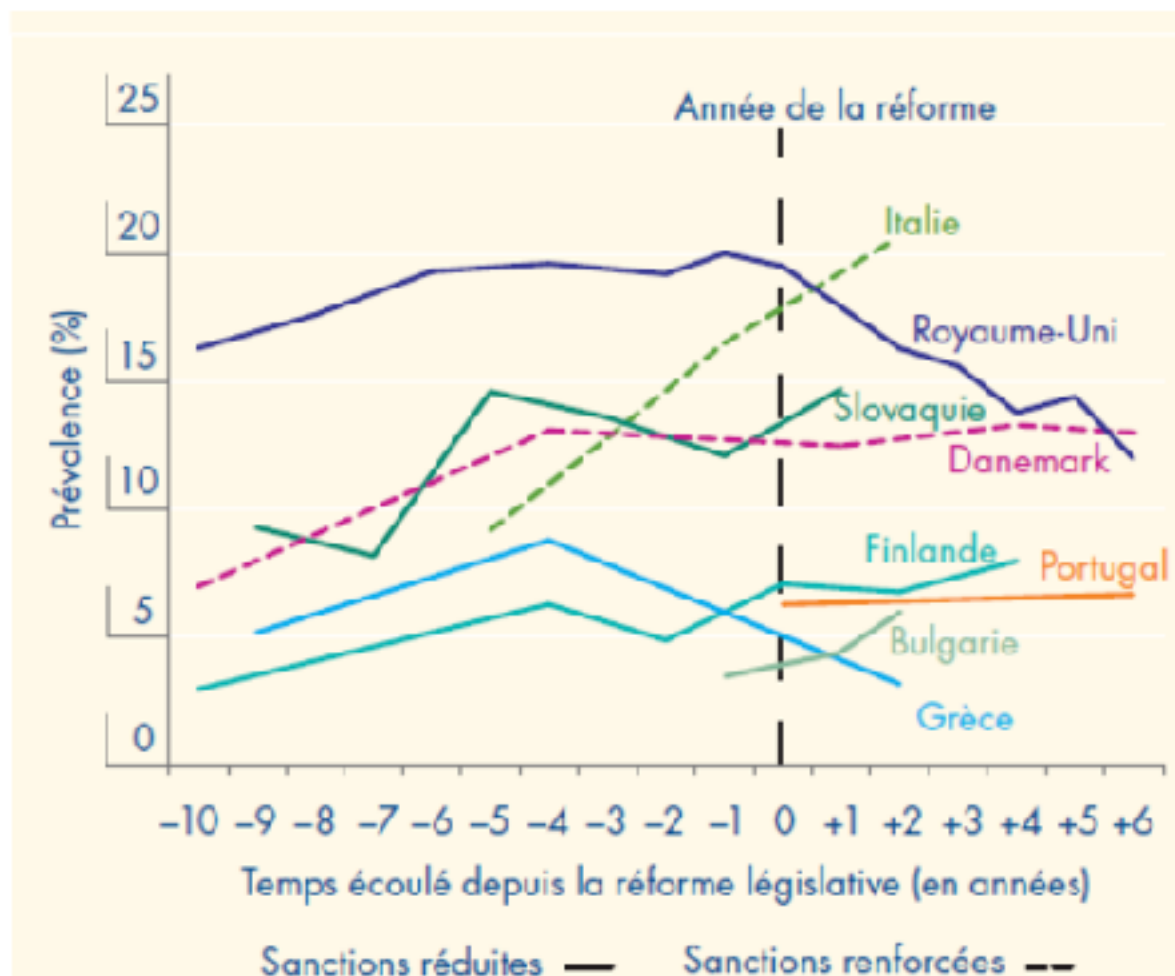
Troubles cognitifs

Si la consommation chronique altère bien le fonctionnement cognitif, la question de la persistance des altérations après la cessation de la consommation reste posée. (Cannabis : quels effets sur le comportement et la santé. Expertise collective Inserm. 2001).

## ◆ Arguments contre la légalisation

Donc la dangerosité du cannabis

Le risque d'une augmentation du nombre de consommateurs



# ◆ Dangersité et statut légal

## "la dangersité des drogues" rapport Roques - janvier 1999

- I) - Héroïne  
- Cocaïne  
- Alcool
  
- II) - Psychostimulants  
- Hallucinogènes  
- Tabac  
- Benzodiazépines
  
- III) - Cannabis

SERVICE

D'  
A  
D  
DI  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
IE

## ◆ Dangersité et statut légal

"la dangersité des drogues"  
rapport Roques - janvier 1999



# ◆ Dangersité et statut légal

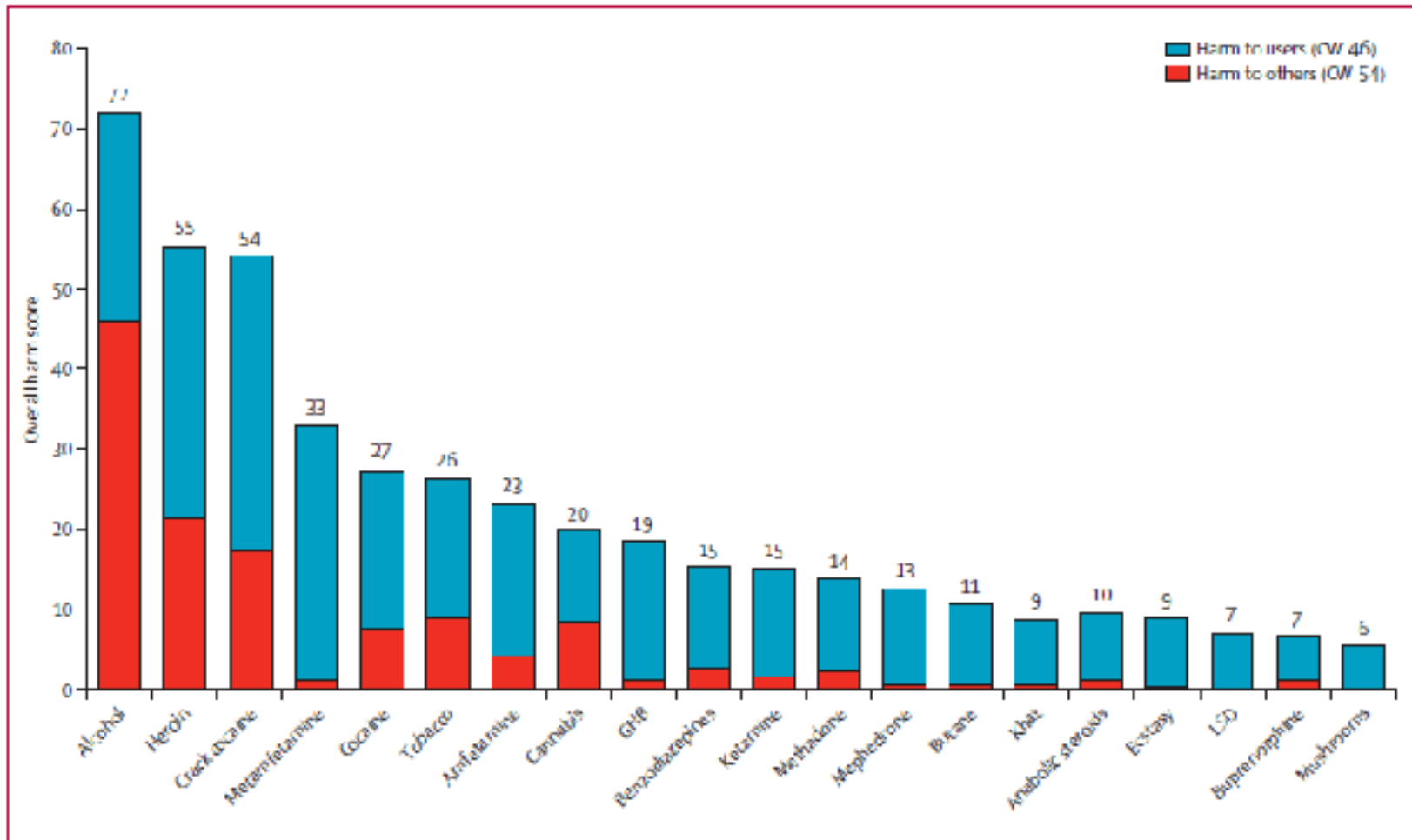


Figure 2: Drugs ordered by their overall harm scores, showing the separate contributions to the overall scores of harms to users and harm to others. The weights after normalisation (0–100) are shown in the key (cumulative in the sense of the sum of all the normalised weights for all the criteria to users, 46; and for all the criteria to others, 54). CW=cumulative weight. GHB=γ hydroxybutyric acid. LSD=lysergic acid diethylamide.

Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis *David J Nutt and coll.*

*Lancet* 2010; 376: 1558–65



# ◆ Dangersité et statut légal

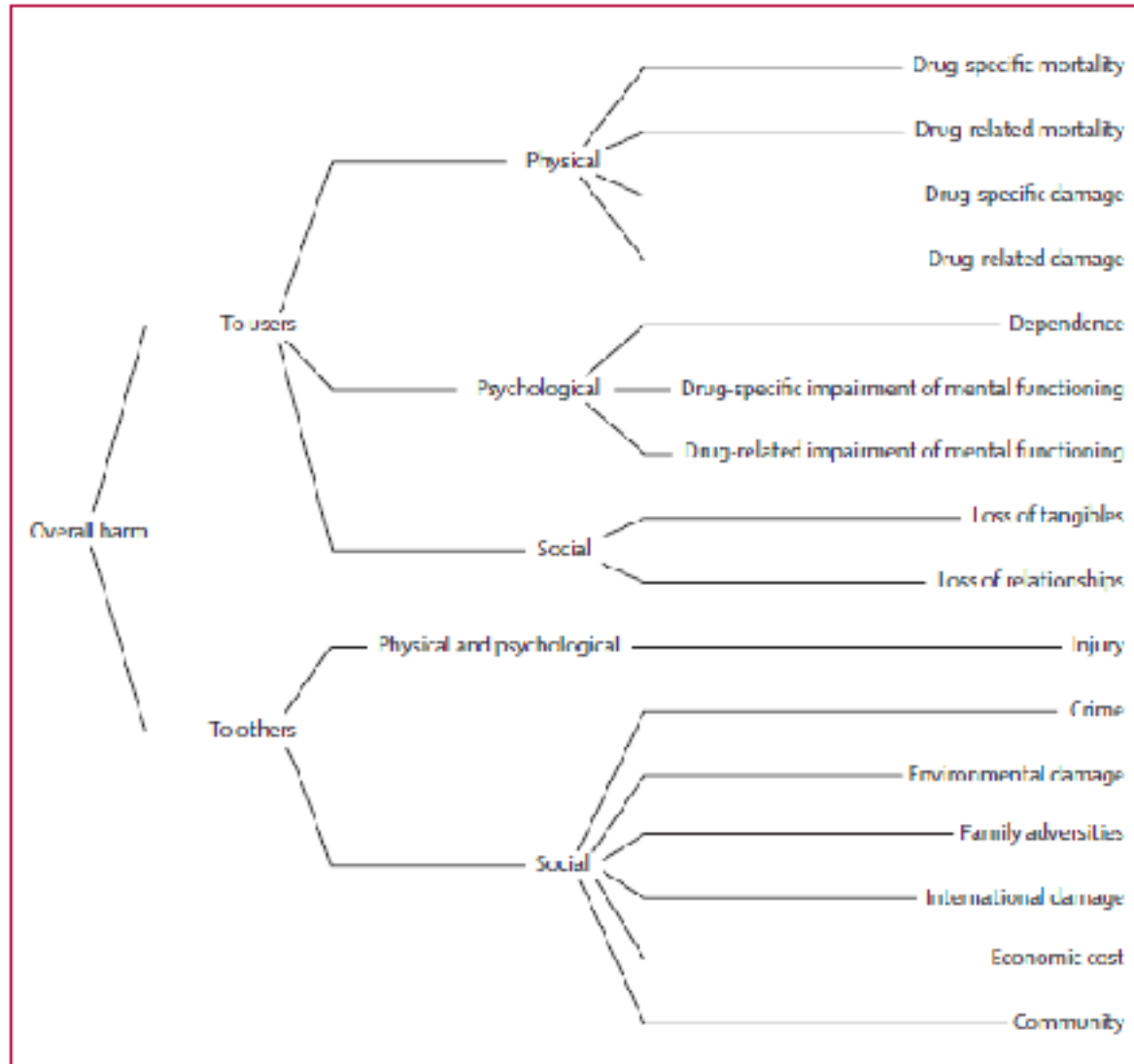


Figure 1: Evaluation criteria organised by harms to users and harms to others, and clustered under physical, psychological, and social effects

**Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis** David J Nutt and coll.  
*Lancet* 2010; 376: 1558–65

## ◆ **Légalisation = rétablir des règles**

"Il n'y a pas de sociétés sans drogues"

Drogues : savoir plus, risquer moins. MILD 2000

"nulle part il n'a existé de pleine "liberté de se droguer", comme le veulent les mythologies de libération des années soixante-dix. Anarchiques en période de crise ou de dilution sociale, ces consommations premières sont en règle générale étroitement contrôlées."

Le Dragon domestique. Deux siècles de relations étranges entre les drogues et l'Occident. Christian BACHMANN et Anne COPPEL, Albin Michel, 1989, 564 p.

Quoi, qui, où, quand, comment, pour quels effets?

SERVICE

D'  
A  
D  
DI  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
IE

SERVICE

D'  
A  
D  
D  
I  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
I  
E

## ◆ Légalisation = rétablir des règles

Quoi?

Quels produits, quelle qualité?

Qui?

Interdiction aux mineurs

Où?

Espace privé, espace public



# ◆ **Législation = rétablir des règles**

**SERVICE**

**D'  
A  
D  
DI  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
IE**

**Quand?**

Au travail, au volant de sa voiture

**Comment?**

Comment la culture, comment la commercialisation

**Quels effets?**

Être défoncé ?

## ◆ **Légalisation = des bénéfices**

**SERVICE**

**D'  
A  
D  
DI  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
IE**

**financiers**

Taxe sur les produits, diminution des coûts de la répression

**santé**

Amélioration de la qualité des produits,  
séparation des lieux de vente des produits

**prévention**

Possibilité de parler des différents types d'usage

# **Une non-disqualification de la loi**

## ◆ Les projets actuels

SERVICE

D'  
A  
D  
DI  
C  
T  
O  
L  
O  
G  
IE

Amende forfaitaire délictuelle + poursuites éventuelles

"le consommateur socialement intégré paiera son amende, celui pour lequel il y a suspicion de trafic pourra être placé en garde à vue" Député Eric POULLIAT

ou Contravention

Mineurs exclus de ces deux dispositifs